



VILLE DE NICE

ATTRIBUTION D'UN ATELIER D'ARTISTE PLASTICIEN

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

ARTISTES ELIGIBLES

Les peintres, graveurs, sculpteurs, photographes, plasticiens et vidéastes, justifiant d'un numéro de SIRET et cotisant à la sécurité sociale des artistes ou à l'A.G.E.S.S.A. (Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs).

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce dossier doit comprendre l'ensemble des éléments listés ci-dessous:

- Le formulaire de candidature à un atelier d'artiste plasticien dûment complété et accompagné d'une photo d'identité récente.
- Une lettre de motivation indiquant notamment l'implication dans le rayonnement culturel niçois,
- Présentation de votre projet (deux feuillets dactylographiés maximum)
- Une quinzaine de reproductions photographiques (sur CD format PC et Mac ou clef USB) de vos productions les plus récentes, avec indication du format, de la technique et de leurs dates d'exécution.
- Votre curriculum vitae artistique détaillé.
- Les artistes ayant déjà bénéficié d'un atelier de travail doivent présenter un bilan d'activité des trois dernières années (projets réalisés, présents ou à venir, catalogues, expositions, commandes, galeries, articles de presse...)
- L'appel de cotisation le plus récent à la sécurité sociale des artistes ou à l'AGESSA ou autre justificatif sécurité sociale.
- Votre numéro de SIRET, ou justificatif d'une demande en cours.
- Copie de la carte d'identité ou d'un passeport.
- Déclaration sur l'honneur attestant que l'artiste candidat est le seul auteur des œuvres présentées au jury.